

Massy, le 4 octobre 2022

ASSOCIATION DES ENTREPRISES
DE MASSY-EUROPE
Conseil d'Administration
1, bis rue Marcel Paul
91300 MASSY

Cabinet du Maire
Réf : NS/GD/PG D11.01

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, l'Association des entreprises de Massy-Europe (AME), la Ville et son aménageur Paris Sud Aménagement dialoguent utilement sur le fonctionnement du parc d'activités. Le regard pertinent et constructif porté par votre association sur l'avenir de Massy-Europe nous permet d'identifier ensemble des solutions pour améliorer l'attractivité et le fonctionnement du parc d'activités.

Ce parc d'activités paysager constitue aujourd'hui une adresse reconnue dans le sud francilien et un cadre de qualité pour les salariés du quartier. Notre volonté a été de commercialiser avec attention, sans se précipiter, pour préserver les ambitions initiales. Néanmoins, comme pour chaque projet qui émerge, des sujets restent à régler, à parfaire ; le quartier est loin d'être achevé. Par le présent courrier, je souhaite ainsi prendre le temps de répondre aux questions que vous avez soulevées en matière de mobilités.

La réalisation d'une voie de détournement sur l'emprise du Chemin des Bœufs est aujourd'hui financée par l'opération d'aménagement. Cette voie vise à relier directement les sites d'Enoris et d'Ypréma (qui sont parmi les principales entreprises génératrices de flux poids lourds) à la RD59, sans passer par le cœur du quartier. Elle repose néanmoins sur des acquisitions foncières nécessitant l'accord de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et de la Ville de Champlan. Nous espérons réaliser cette voie courant 2024.

La réalisation de cette voie coïncidera avec la réduction des flux de circulation du fait de la diminution de l'activité d'Ypréma qui bénéficie d'une autorisation provisoire. Il est également à noter que les dernières parcelles à commercialiser, de par leur position le long du boulevard urbain, sont davantage destinées à des entreprises tertiaires, impliquant un flux de camions beaucoup plus réduit. Nous souhaitons conforter ce regard par une étude de circulation réalisée en 2023, qui intégrera le sujet particulier du carrefour Aulnaye Dracourt/route de la Bonde.

Nous poursuivrons également nos échanges avec le Conseil Départemental pour étudier le raccordement de la rue du Buisson aux Fraises à l'Avenue de Lattre de Tassigny, sachant que des comptages et des études de structure ont d'ores et déjà été réalisés.

La desserte de ce parc d'activités doit aussi se faire par des modes alternatifs à la voiture, la réalisation récente du boulevard Eugénie Éboué-Tell constitue une belle avancée qui sera confortée dès la fin d'année 2023 quand la ligne de Tram-Train Massy-Évry rentrera en fonctionnement avec un arrêt dénommé « Massy-Europe », à une station du hub de transport « Massy-Palaiseau ».

Dans cette perspective, nous avons sollicité la Communauté Paris-Saclay, compétente en matière de transport, pour que les modalités de desserte en bus soient étudiées.

Mairie de Massy - 1 avenue du Général de Gaulle - BP20101 - 91305 Massy CEDEX

Tel : 01 60 13 3000 - Fax : 01 69 30 88 22



www.ville-massy.fr



Dans le contexte d'urgence climatique, nous souhaitons aussi faciliter l'usage du vélo pour les salariés du parc. Dans cette perspective, il me semble opportun que nous travaillions ensemble pour imaginer les infrastructures nécessaires à son développement, comme des « locaux » sécurisés à proximité des transports en commun.

La politique volontariste que nous avons mise en place en matière de déplacements vélo et les transformations à venir d'axes importants en boulevards urbains (avenue de l'Europe, boulevard Eugénie Éboué-Tell) constituent des avancées certaines pour favoriser la desserte du parc d'activités par vélo depuis les pôles de transport.

À cet égard, sur la réserve foncière destinée à un site propre, le long du Boulevard Eugénie Éboué-Tell, nous avons mis en place avec l'association « Haie Magique » une pépinière provisoire, qui a déjà fait l'objet de collaborations avec les entreprises du quartier. Nous travaillons à implanter en complément une « cantine » à destination des salariés pour laquelle il nous reste encore à en assurer le montage financier.

Il est évident que la voiture continuera à être un mode important de desserte du parc d'activités. À cet égard, il nous faudra aussi travailler avec les entreprises sur l'implantation éventuelle de bornes de recharge électrique pour favoriser une transition aujourd'hui organisée. Nous travaillons avec la Communauté d'agglomération qui a la compétence sur ce sujet.

Nous ne devons pas pour autant négliger le sujet du stationnement souhaité aujourd'hui au sein des parcelles tant pour les salariés que les visiteurs pour éviter tous les écueils rencontrés par l'essentiel des parcs d'activités, le stationnement des camions sur les places dédiées aux VL, et très souvent le long de voies trop larges. Ces stationnements non maîtrisés dégradent fortement l'image et le fonctionnement de ces parcs et donc leur attractivité.

Nous avons noté ce point de stationnement « sauvage » le long du Boulevard du Maréchal Juin, côté opposé au parc d'activités, donc dans le périmètre de l'OIN et sur les terrains que l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France acquiert progressivement.

Nous allons prendre langue avec les différentes entreprises concernées pour comprendre les difficultés rencontrées et imaginer les moyens que les uns et les autres devront mettre en place provisoirement ou à moyen terme.

Vos ambitions d'un quartier d'activités attractif, favorable à votre développement sont également nos ambitions. C'est en poursuivant le dialogue instauré que nous nous donnerons toutes les chances de réussite. À ce sujet, nous poursuivrons nos échanges réguliers et initierons avec vous une prochaine rencontre pour évoquer les prochaines phases et étapes du projet.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SAMSOEN
Maire de Massy